

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CARORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 24 Janvier

LE DEVOIR DE LA MAJORITÉ

Il serait temps que la majorité de la Chambre comprenne son devoir. Si elle ne veut pas se faire accuser d'impuissance et se condamner elle-même à passer la main, il faut qu'elle prenne une autre allure et sache se souvenir, autrement qu'en paroles, des obligations qui lui incombent envers la France et envers la République dont elle a la charge.

Il ne s'agit plus, à cette heure, de s'éterniser à opposer programme à programme et personnalité à personnalité, c'est-à-dire à aggraver les dissensions qui existent dans ses rangs, à ajouter de nouveaux ferments de discorde à ceux qui existent déjà.

Encore une fois, l'aventure boulangiste est-elle donc si vieille et en a-t-on à ce point perdu le souvenir ?

Qu'on ne se le dissimule pas, le pays est fatigué des interpellations stériles, des divisions et des querelles personnelles dont les hommes politiques lui donnent le lamentable spectacle ; il est écœuré de les voir négliger, retarder, ajourner des questions urgentes pour s'occuper de discussions vraiment oiseuses qui n'intéressent que l'ambition et l'égoïsme de quelques-uns.

Il serait temps, grand temps, de rompre avec ces habitudes détestables et de songer à s'organiser et à s'unir.

Telle serait, croyons-nous, la voix du bon sens et de la plus élémentaire sagesse. Saura-t-on enfin l'entendre ?

L'avènement du nouveau président de la République serait pour cela une occasion éminemment propice.

Dans l'intérêt même du parti républicain et si celui-ci ne veut pas encourir des accusations redoutables, il importe de faciliter la tâche du successeur de M. Casimir-Périer. Il faut se souvenir de la France qui demande à travailler paisiblement et

librement et qui a mis, avec raison, dans la République, qui, seule, peut la préserver d'une révolution nouvelle, sa confiance et son espoir.

Il faut se rappeler que le premier devoir de la Chambre des députés aurait été de voter, il y a plusieurs semaines, le budget de 1895 — qu'elle ne l'a pas fait — que nous sommes à la fin de janvier — qu'un mois à peine nous sépare de l'expiration des deux premiers douzièmes — qu'encore un peu il en faudra voter d'autres — que la France enfin attend un budget et un gouvernement.

Le pays attend, mais ne laissez pas sa patience, ô députés !

Pensez un peu moins à vous-mêmes et un peu plus à lui, qui vous a élus, il y a deux ans, avec un autre programme, avec d'autres espérances.

J. QUERCYTAÏN.

Crise Ministérielle

M. Bourgeois résigne son mandat

La journée de lundi s'était terminée sur cette impression que les négociations engagées par M. Bourgeois, à ce moment en bonne voie, aboutiraient et que le Ministère pourrait être définitivement constitué le lendemain.

Or, la combinaison a subi d'abord un moment d'arrêt, puis s'est disloquée, et M. Léon Bourgeois a pris la résolution de résigner ses pouvoirs.

Mais tout cela nécessite quelques explications. Dans une entrevue qui a eu lieu dans l'après-midi entre MM. Peytral, Cavaignac, Poincaré et Barthou, il a été reconnu d'un commun accord que la situation actuelle commandait la formation d'un Ministère de concentration républicaine, dont M. Bourgeois était le chef le plus naturellement désigné.

Mais, malgré tous les efforts faits pour assurer, par leur collaboration personnelle, le succès de cette combinaison, MM. Peytral, Cavaignac, Poincaré et Barthou ont été amenés à penser que l'entente s'établirait plus facilement entre des hommes moins directement engagés dans les discussions financières.

Dans ces conditions, ils ont prié M. Bourgeois de vouloir bien les délier des engagements qu'ils avaient pris vis-à-vis de lui, tout en lui promettant leur concours le plus actif pour la réussite de l'œuvre qu'il a entreprise.

Après avoir reçu communication de cette décision, M. Léon Bourgeois s'est rendu chez M. le Président de la République pour lui faire connaître qu'en présence des décisions prises par ses collègues, il croyait devoir remettre entre ses mains le mandat qu'il avait bien voulu lui confier.

M. Félix Faure répondit à M. Léon Bourgeois qu'il ne pouvait considérer sa résolution comme définitive.

Il ne s'agissait, en effet, que d'un échec partiel à l'occasion d'une réforme sur laquelle des hommes d'avis différents n'avaient pu se mettre d'accord ; mais rien n'indiquait qu'il ne demeurât pas pour cela l'homme le plus qualifié pour opérer à la Chambre la politique de concentration qui semblait répondre pour l'instant aux aspirations de la majorité républicaine.

Après le départ de M. Bourgeois, le Président de la République reçut M. Poincaré, qui lui fit observer que la décision prise par lui et par MM. Cavaignac, Peytral et Barthou avait simplement pour but de rendre à M. Bourgeois toute sa liberté d'action.

Dans la soirée, M. Cavaignac fut également appelé à l'Élysée.

Au sujet des conférences de M. Félix Faure avec MM. Cavaignac et Poincaré, on a communiqué aux journaux la note suivante :

« Après l'entretien qu'il a eu avec M. Léon Bourgeois, et considérant que ce sont des questions d'ordre purement fiscal qui paraissent avoir empêché d'aboutir les négociations engagées par l'honorable député de la Marne, le Président de la République a décidé de faire appeler dans la soirée, à titre consultatif, MM. Poincaré et Cavaignac. »

Nouvelle combinaison Bourgeois

Le Président de la République a de nouveau fait appeler, mardi, à deux heures, M. Léon Bourgeois pour lui demander de reprendre ses négociations.

C'est après avoir conféré, lundi soir, avec MM. Poincaré et Cavaignac que M. Félix Faure s'est décidé à rappeler M. Bourgeois, ainsi que cela résulte d'une note communiquée mardi matin aux journaux et où il est dit, au sujet des conférences du Président de la République avec MM. Poincaré et Cavaignac :

« Ces deux députés ont successivement fait connaître au Président de la République que,

— Pas tout à fait, monsieur.
— De quel pays ?
— De l'Inde.
— On y fait donc fortune ?
— Souvent, mais pour cela il faut comme partout du courage, de la persévérance et beaucoup de travail.
— Sans doute et vous êtes parti de Droué sans le sou.
— A peu près.
— Vous avez eu de la veine.
— Un peu. Je m'embarquai pour Pondichéry, je m'y installai, je gagnai un peu d'argent, puis davantage, puis beaucoup.
— En somme vous avez ?...
— Six cent cinquante mille francs.
— C'est un joli denier ; qu'en voulez-vous faire ?
— Je vais vous dire, monsieur le notaire, si je me portais bien, j'achèterais des rentes et je vivrais tranquille, mais ma santé est perdue. J'ai craint de mourir par là sans revoir la France et je suis revenu.
— Vous avez des parents ici ?
— Mon père et ma mère sont morts. Depuis deux jours que je suis revenu, j'ai appris cela. Mon frère a quitté le pays ; il s'est marié, m'a-t-on dit, à Paris, et, depuis, on n'en a pas eu de nouvelles.
— J'entends ! votre frère serait votre seul héritier.
— Précisément. Depuis trente ans que je suis parti, je n'ai pas donné de mes nouvelles et je n'en ai pas eu des miens. Que voulez-vous ? on était parti un peu fâché et puis on a de la fierté ; on n'a pas voulu mettre les pouces et dame ! on a boudé... trop longtemps ; je reviens malade et je

dans leur esprit, et conformément à la déclaration faite par eux et leurs collègues à M. Léon Bourgeois, il est nécessaire que ce dernier soit appelé à nouveau.

» Ils pensent que dans la situation dégagée où se trouve actuellement M. Léon Bourgeois, ses démarches pourront aboutir. »

Dès lundi soir, MM. Cavaignac et Poincaré avaient fait aviser M. Léon Bourgeois des sentiments qu'ils avaient exprimés au Président de la République.

Dans la soirée de lundi et mardi avant de retourner à l'Élysée, M. Léon Bourgeois avait reçu chez lui plusieurs de ses amis politiques.

On avait la conviction, à la Chambre, que M. Léon Bourgeois, sur les pressants conseils de ses amis, consentirait, sur la demande du Président de la République, à engager de nouvelles démarches pour la formation d'un cabinet de concentration républicaine, avec le concours probable de MM. Doumer, Lockroy et Sarrien.

Les bases de l'entente

Cette impression a été confirmée par la note qui a été communiquée aux journaux sur la nouvelle entrevue de M. Félix Faure avec M. Léon Bourgeois, et dont voici le texte :

« M. Léon Bourgeois s'est rendu à deux heures dix auprès de M. le Président de la République, qui lui a fait savoir qu'en présence des déclarations concordantes de MM. Poincaré et Cavaignac, desquelles il ressort que les négociations antérieures n'avaient pu aboutir pour une raison d'ordre purement fiscal, il le priait à nouveau de constituer un cabinet.

» Devant cette insistance du Président de la République, M. Léon Bourgeois a fait connaître qu'il ne croyait pas pouvoir décliner cette nouvelle mission.

» L'entrevue de M. Léon Bourgeois avec le Président de la République avait duré environ une heure et demie. »

On annonçait que M. Léon Bourgeois avait repris ses pourparlers avec l'intention d'offrir le portefeuille des finances à un membre du Parlement qui accepterait dans ses principales dispositions le budget actuellement soumis aux Chambres pour 1895, sauf à introduire dans le prochain budget et dans le projet sur les contributions directes de 1896 une première application de l'impôt sur le revenu.

La réforme des droits de succession qui est comprise dans le budget de 1895 serait comme le budget lui-même admise par le nouveau cabinet, dans ses dispositions essentielles. M. Doumer, disait-on, devait être pressenti dans ces conditions pour le portefeuille des finances.

mourrai sans revoir mes proches. Pauvre frère, qu'est-il devenu !

— Comment vous appellez-vous donc ?
— Hector L. sbroussard.
— Lesbroussard ! ce nom ne m'est pas inconnu. Vous êtes de Droué ?
— Parfaitement. Nous étions sans biens, et nos noms ne sont pas inscrits sur vos paperasses.
— Enfin, vous avez fait votre testament ?
— Le voici, monsieur le notaire, je vous le dépose ; il est en faveur de mon frère et de ses enfants à son défaut. Je sens que la mort me cherche, et je vous prie, aussitôt que je ne serais plus, de prévenir mon frère.
— Vous savez son adresse ?
— Non, Si je savais où le trouver, j'irai à lui.
— Bon ! fit le notaire ; Lesbroussard, de Droué, ce sera facile à retrouver. C'est une affaire entendue.

Le client se retira.
Cyprien avait entendu et il répétait :
— Six cent cinquante mille francs ! voilà le chiffre que je révais. Les trois quarts pour payer une étude à Paris, l'autre quart pour le fonds de caisse. Si ce vieux serin avait une fille, ça ferait joliment mon affaire !
Deux mois après cette visite au notaire de Vendôme, Hector Lesbroussard rendait son âme à Dieu, style consacré.
Le notaire, prévenu, ouvrit le testament, qui était ainsi conçu :
« Ceci est mon testament. »
« J'institue mon légataire universel François-Joseph Lesbroussard, mon frère, aux conditions suivantes :
(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 12

LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL
Par AUGUSTE VILLIERS

VI

UN REGARD DANS LE PASSÉ

La jeune fille le remarqua et redoubla de tendresse, mais Cyprien paraissait ne plus trouver près d'elle le même plaisir.

Le père Gallot le prévint d'avoir à exécuter sa promesse.

Il répondit qu'il était obligé de luyoyer avec son patron, lequel était très disposé à l'aider pour acheter une étude, mais il ne fallait pas le brusquer, à moins que M. Gallot lui-même ne mit une somme de trente mille francs à sa disposition.

Et le bonhomme ne pouvait donner à sa fille que dix mille francs.

Le temps passait et le mariage ne se faisait pas.

Un beau jour Rose ne vit pas revenir son fiancé.

Qu'était-il devenu ?

Après plusieurs jours d'attente elle s'informa et apprit que Cyprien avait quitté l'étude de son patron et Vendôme, pour aller disait-il à Orléans.

Eile était abandonnée.
Pour quel motif ?
C'est ce que nous allons expliquer au lecteur.

VII

LA SUCCESSION LESBROUSSARD

Un jour que Cyprien Delaruelle était à son travail à l'étude, un bonhomme se présenta devant lui.

Cet homme n'avait pas soixante ans, mais il en paraissait davantage.

Il avait le type du paysan enrichi.

Paysan il l'avait été, enrichi, il l'était.

— Que demandez-vous ? lui dit Cyprien.

— Monsieur le notaire.

— Il est absent, que lui voulez-vous ?

— J'voudrais lui parler.

— Mais encore !

— Voici, je désirerais lui confier mon testament.

— R-venez à cinq heures, il sera rentré.

— Je reviendrai, dit le bonhomme.

A cinq heures, l'homme revint. Le patron était dans son cabinet. Les clercs partaient, Cyprien resta seul.

L'homme arriva et fut introduit près du notaire.

— Qu'est-ce que ce paysan peut bien avoir à donner, se dit le maître clerc, il ne paraît pas riche, mais les précautions qu'il prend prouvent qu'il a de l'argent.

Résumé seul, il alla écouter à la porte du cabinet et l'entendit à peu près la conversation suivante :

— Vous arrivez d'Amérique.

M. Peytral devait également recevoir l'offre d'un portefeuille, probablement celui des travaux publics. On assurait que la nouvelle combinaison de M. Bourgeois comprendrait outre MM. Peytral, Doumer, Lockroy et Sarrien, MM. Combes, Hanotaux et Georges Cochery, rapporteur général du budget de 1895 à la Chambre.

Une note de l'agence Havas dit que M. Bourgeois, après avoir réaccepté la mission de former un cabinet, a recommencé ses démarches et a consulté MM. Hanotaux, Cavaignac, Lockroy, Combes, de Verninac et Georges Cochery, dont il a demandé le concours.

Les questions d'attribution de portefeuilles n'ont été qu'abordées et ne sont pas définitivement résolues.

M. Bourgeois n'est pas retourné à l'Elysée et rendra compte aujourd'hui de ses pourparlers à M. le président de la République.

A la dernière heure, on assure que MM. Peytral et Sarrien ont persisté à refuser d'entrer dans la combinaison.

M. Cochery pourrait prendre la guerre si M. Cavaignac passait aux finances.

On ne se prononce plus avec la même certitude sur les noms de MM. Doumer et Delcassé. Cependant il se pourrait que des portefeuilles leur soient attribués.

MM. de Verninac, Combes, Cavaignac, Cochery et Lockroy ont tenu, hier soir, de dix à onze heures, une réunion chez M. Bourgeois.

M. Félix Faure a l'intention d'appeler le général de brigade Tournier aux fonctions de secrétaire général de la présidence de la République.

Refus de M. Georges Cochery

M. Georges Cochery a définitivement refusé d'entrer dans la combinaison, pour les motifs indiqués dans une note communiquée aux journaux, et dont voici le texte :

« Appelé hier par M. Bourgeois, M. Georges Cochery lui a tout d'abord déclaré qu'il ne croyait pas pouvoir entrer dans une combinaison dont le programme comprendrait le principe de l'impôt global sur le revenu, combattu par lui à la tribune en juillet dernier.

Sur l'insistance de M. Bourgeois, M. Georges Cochery consentit à examiner, dans une entrevue qui avait eu lieu la veille, si une solution transactionnelle pourrait être acceptée de part et d'autre.

Mais dans une dernière conférence tenue hier matin, un accord sur ce point a été définitivement jugé impossible; M. Georges Cochery, persistant à se considérer comme personnellement trop engagé dans la question, a donc dû prier M. Bourgeois de lui rendre sa liberté. »

LES CONVENTIONS

La chute du ministère Dupuy et la démission de M. Casimir-Périer ont amené l'attention sur les conventions de 1883. Aujourd'hui, la critique est aisée; mais, pour pouvoir les apprécier sainement, nous devons nous reporter à l'année 1883 et examiner dans quelle situation se trouvait alors le Parlement.

A cette époque, on était en présence du plan Freycinet. Voté par la Chambre républicaine de 1878, ce programme de travaux publics, élaboré, en très grande partie, dans un but purement électoral, nécessitait une dépense annuelle de sept à huit cents millions que les ressources budgétaires ne pouvaient solder, ce qui obligeait de tenir constamment ouvert le grand-livre de la Dette publique. A cette même époque, il existait dans le Parlement un groupe très nombreux et très puissant qui demandait le rachat par l'Etat de nos chemins de fer.

La perspective du rachat et la construction, par l'Etat, du nouveau réseau ferré, qui ne comprenait pas moins de quatorze à quinze mille kilomètres, et une dépense de dix milliards, avaient fait naître, chez beaucoup, de très sérieuses appréhensions: on redoutait de se lancer dans une pareille aventure, alors que de 1878 à 1882, dans l'espace de quatre années, on avait été déjà dans l'obligation d'emprunter trois milliards. Beaucoup de personnes craignaient donc que, si on continuait à dépenser sept à huit cent millions par an, on ne fût acculé fatalement à la banqueroute.

Le ministère de 1882 partagea cette appréhension, aussi M. Léon Say se décida-t-il à traiter avec les compagnies de chemins

de fer, afin que celles-ci fussent chargées de la construction du nouveau réseau, en contribuant à la dépense dans une certaine proportion. Le danger était ainsi, non pas évité, mais amoindri. Une convention avec l'Orléans fut même soumise au Parlement, mais, la Chambre des députés l'ayant très mal accueillie, le gouvernement fut forcé de la retirer.

Ce n'est qu'en 1883 que de nouvelles conventions furent proposées avec toutes nos compagnies; M. Raynal était alors ministre des travaux publics, et, comme sous secrétaire d'Etat, il avait M. Baihaut. Ceux-ci, plus heureux que M. Léon Say, obtinrent gain de cause devant le Parlement, et toutes les conventions furent votées.

Comment expliquer ce revirement? La concussion a-t-elle joué un rôle prépondérant? Nous n'avons point mission de le rechercher.

Pour nous, le vote des conventions a tenu à deux causes principales. La première provenait de ce que, en abandonnant leur hostilité contre les grandes compagnies, MM. Raynal et Baihaut avaient désagrégé le groupe des partisans du rachat, et leur entrée au ministère, comme cela arrive souvent, avait eu pour résultat d'entraîner d'autres défections parmi ceux qui se tourmentent toujours vers le soleil levant.

Voilà la première raison; quand à la seconde, nous l'avons déjà indiquée; nous avons dit plus haut que l'opinion publique était très anxieuse, et qu'elle craignait que le rachat de l'ancien réseau n'entraînât l'Etat dans des dépenses excessives et qu'on ne creusât ainsi un gouffre, au fond duquel pouvait se trouver la banqueroute.

Ces appréhensions décilèrent, à coup sûr, beaucoup de députés à ratifier les conventions proposées, bien qu'en principe ils y fussent hostiles: les malheurs à redouter étaient amoindris; ils les ratifièrent d'autant mieux que, si on se reporte à la discussion, on verra que l'attaque principale n'était faite que par les partisans du rachat. Les questions financières ne furent que secondaires et le ministère affirma à maintes reprises, que les sacrifices consentis par l'Etat ne seraient que de très courte durée, et que ces sacrifices momentanés étaient plus que compensés par les bénéfices qu'on en retirerait. La garantie d'intérêts ne fut même pas ou presque pas discutée: cette garantie, d'ailleurs, n'effrayait point trop les partisans contraincis et forcés des conventions; d'abord parce que, à ce même moment, ils assistaient au remboursement des anciennes garanties avancées par l'Etat, ensuite parce que le gouvernement donnait l'assurance que ces garanties ne constituaient qu'un prêt que les compagnies seraient obligées de rembourser, avec un intérêt de 4 0/0, et, en outre, qu'elles ne grèveraient pas longtemps le budget, puisque on avait la certitude que, dans un avenir peu éloigné, grâce à ces conventions, l'Etat serait amené à profiter des bénéfices réalisés par les compagnies, et beaucoup plus importants que ceux que leur donnaient les anciennes conventions.

Or, s'il y avait partage de bénéfices, comme on le certifiait, et si ce partage avait lieu rapidement, la garantie d'intérêts n'était donc point à redouter; c'était, pour ainsi dire, une clause de style, destinée seulement à tranquilliser les actionnaires et les obligataires des compagnies, et à faciliter les emprunts que celles-ci allaient émettre, aux lieux et place de l'Etat.

Si donc les conventions sont onéreuses pour le pays, la faute ne peut en être imputée qu'au gouvernement. Lui seul en est responsable, soit qu'il se soit trompé lui-même en n'étudiant pas sérieusement les concessions qu'il faisait et les obligations qu'il contractait, soit qu'il ait été de mauvaise foi en masquant la vérité. La responsabilité lui incombe, en outre, en ce sens qu'il n'a pas eu assez d'énergie pour se refuser à faire des travaux dont une très grande partie n'a aucune utilité réelle pour le pays,

qui sera et restera toujours improductive, et qui n'a eu qu'un seul but: dilapider la fortune publique pour récompenser des services électoraux.

INFORMATIONS

L'acte de naissance du président

Les journaux officieux publient l'acte de naissance de M. Félix Faure, né à Paris le 1^{er} février 1841, fils de Jean-Marie Faure, fabricant de fauteuils, rue du Faubourg Saint-Denis, n^o 71, et de Rose-Adélaïde Cuissard, son épouse.

L'acte de baptême

La Patrie a pu relever, sur les registres de l'église Saint-Vincent-de-Paul, l'acte de baptême de M. Félix Faure, qui est ainsi conçu :

DIOCÈSE DE PARIS — PAROISSE DE SAINT-VINCENT DE PAUL

Extrait du registre des actes de baptême

L'an mil huit cent quarante-et-un, le 1^{er} février, a été baptisé François-Félix, né le 30 janvier, fils de Jean-Marie Faure, fabricant de fauteuils, et de Rose-Adélaïde Cuissard, son épouse, demeurant rue du Faubourg-Saint-Denis, 71, etc.

Voilà qui rassurera ceux qui s'inquiétaient de la religion du nouveau Président de la République.

Une ration de vin

De l'Echo de Paris :

Sur la demande de M. Félix Faure, et par dépeche, il a été prescrit de distribuer gratuitement une ration de vin à l'armée en l'honneur du nouveau président. Toutes les punitions sont levées; le congé de la journée du 24 janvier est accordé à tous les élèves des écoles militaires.

Un divorce

De la Libre Parole (sous réserves).

On parle beaucoup — et à mots très découverts — d'un divorce prochain qui révélerait certainement la clef des graves événements politiques de la semaine dernière, restés si mystérieux.

Pourquoi ne pas le dire, après tout, puisque c'est aujourd'hui le secret de Polichinelle? Il s'agit purement et simplement du divorce de M. Casimir-Périer.

La démission du prédécesseur de M. Félix Faure n'aurait pas d'autre motif que la peur d'un scandale imminent.

Le plan des Socialistes

Dans une réunion du parti socialiste qui a eu lieu à Paris, M. Vaillant a fait l'éloge du groupe socialiste, qui vient de « culbuter le ministère et un président indigne de la première magistrature de ce pays. »

« Il suffit, a-t-il ajouté, de poursuivre rigoureusement la campagne, et successivement on supprimera la présidence de la République, le Sénat, puis la Chambre: c'est le peuple qui se gouvernera lui-même. Au gouvernement de classes, nous substituerons, dit l'orateur, le gouvernement du peuple par soi-même. Tous les citoyens seront constitués en sections où seront discutées et décidées les réformes votées et les lois. Ce sera le retour au système révolutionnaire de 1793 que nous perfectionnerons encore. Toute autre organisation est antidémocratique. La révision que les radicaux réclament, cette révision faite par une Chambre qui ne vaut pas grand-chose et un Sénat qui ne vaut rien du tout, ce serait une farce pitoyable ! »

Divers citoyens ont ensuite critiqué ces membres du groupe socialiste, leur reprochant notamment d'avoir abandonné « la grande idée de la grève générale. »

M. Sembat leur a répondu par un nouvel éloge du courage de ses collègues, « les triomphateurs d'hier. »

A MADAGASCAR

Nous avons eu la bonne fortune, dit le Petit Parisien, d'être reçu par M. le Myre de Vilers, qui a bien voulu nous donner quelques renseignements complémentaires.

Nous lui avons d'abord demandé s'il pensait que la prochaine campagne serait très pénible pour nos troupes, et si ces dernières seraient exposées à payer aux rigueurs du climat un tribut aussi lourd que celui qui décima le corps expéditionnaire de 1885.

Campagne facile

Il ne le pense pas. Les dispositions prises, en particulier à Tamatave, permettent de bien augurer des conditions hygiéniques qui seront faites aux contingents actuels.

Lorsque M. le Myre de Vilers quitta Tamatave, la petite garnison française qui était installée dans cette ville, et qui, depuis, a remporté la victoire de Farafate, occupait deux locaux très sains et parfaitement aménagés à leur destination.

M. le Myre de Vilers sait par ailleurs que les

dispositions prises pour la prochaine occupation de Majunga seront également de telle nature que nos soldats pourront résister aux influences débilitantes du climat, dans les meilleures conditions possibles. L'ancien résident général de France à Madagascar estime, en outre, que le séjour de nos troupes à la côte sera relativement assez court, et, qu'avant d'avoir subi les atteintes de l'anémie coloniale, elles pourront gagner la région plus salubre des hauts plateaux.

Il ne croit pas, en effet, que les Hovas soient en mesure d'opposer à nos troupes une résistance sérieuse dans les régions côtières.

Et cela est plus qu'une simple question hypothétique. Cette appréciation des débuts probables de la campagne est basée sur un fait que M. le Myre de Vilers a été à même d'observer pendant les derniers jours de sa résidence à Tananarive, alors que la rupture diplomatique entre les deux nations était accomplie et la guerre décidée.

Malgré les excitations et les exhortations belliqueuses dont elle était quotidiennement l'objet, l'armée hova ne manifestait un enthousiasme guerrier que très relatif. Ce sentiment de réserve prudente sinon patriotique était celui de la majorité des soldats aussi bien que des chefs.

Il est donc à présumer que, sauf quelques engagements peu importants à la côte, les véritables opérations de la campagne, celles qui nécessiteront un réel effort, ne commenceront que dans la région des plateaux de l'Imérina, c'est-à-dire à proximité de Tananarive.

La durée de l'expédition

— Et combien de temps croyez-vous que durera cette campagne? avons-nous demandé à M. le Myre de Vilers.

« C'est à dépend du parti que prendra la Reine, nous a-t-il répondu. Si Ranavaloa attend l'arrivée de nos troupes à Tananarive et veut demeurer à proximité des opérations militaires de son armée, si en un mot elle tient à défendre elle-même sa capitale menacée, cinq à six mois seront plus que suffisants pour que tout soit terminé définitivement. »

« Mais si la Reine, cédant à des sollicitations dont elle a déjà été l'objet pendant mon séjour et adoptant un plan de résistance à outrance, abandonne sa capitale et se réfugie dans le Sud, en des régions plus difficilement accessibles à nos troupes, il serait téméraire de dire quel temps serait nécessaire pour la réduire. L'issue finale de la lutte même, en cette éventualité, n'en est pas moins certaine: ce sera plus long, voilà tout. »

Mais les difficultés que nos troupes rencontreront dans ces poursuites ne sont pas du tout insurmontables, car la région dans laquelle nous serions ainsi appelés à opérer est particulièrement salubre. »

La concentration des troupes

Paris, 22 janvier.

Un léger retard est apporté dans la concentration, au camp de Sathonay, des troupes venant des différents corps d'armée. Au lieu d'être rendues le 15 février, les compagnies désignées par le sort ne seront guère réunies que vers le 10 mars et ne seront prêtes à partir que vers la fin de ce mois. Le camp est actuellement occupé par deux bataillons du 12^e d'infanterie et par deux escadrons des 7^e et 10^e cuirassiers. Dès le 1^{er} mars, le casernement sera réservé de façon à laisser libre toute la partie du camp située sur le versant de la Saône. Les bâtiments placés à l'aile gauche du front de bandière serviront au 300^e, qui comprendra environ 3,000 hommes, les douze compagnies formées sur le pied de guerre à 250 hommes, gradés compris.

Convention anglo-française

Paris, 22 janvier.

C'est hier qu'a été signée à Paris, entre la France et l'Angleterre, la convention qui règle la frontière définitive entre nos possessions de la Guinée, du Haut-Niger, la colonie britannique de Sierra-Leone et la République indépendante de Liberia.

On sait que c'est dans ces régions que de déplorables incidents, dus uniquement à l'incertitude de la frontière, se produisent entre les troupes françaises et celles du Royal Niger Company.

En 1893, à Warnia, les Français et les Anglais se rencontrèrent et échangèrent des coups de fusil, croyant réciproquement avoir affaire aux bandes de Samory. On se souvient que le lieutenant français Moritz fut tué dans cette rencontre.

Aux termes de la nouvelle convention, la France obtint la possession complète du bassin du Haut Niger. Elle garde le poste de Erimankono, et conserve la route qui relie le littoral aux postes de l'intérieur, au Fonta-Djallon.

Cet accord survenu entre les deux pays augure bien des négociations engagées entre eux, pour les divers points de l'Afrique où ils sont en rivalité d'intérêts.

La santé de Léon XIII

Rome, 22 janvier.

Le Saint Père est remis de sa récente indisposition. D'après les journaux italiens, Léon XIII avait été atteint, il y a huit jours, d'un assez fort refroidissement compliqué d'une complète extinction de voix.

Dreyfus à l'île de Ré

Paris, 22 janvier, soir.

De l'Echo de Paris :

L'île de Ré, de forme si étroite en certains endroits que par les temps de bourrasque les flots passent par dessus et la balayent dans sa largeur, a une longueur de 28 kilomètres; ses habitants, au nombre de 16,000, sont tous pêcheurs ou vigneron; elle comprend deux cantons : Ars et Saint-Martin-de-Ré.

C'est dans cette dernière ville, port de commerce assez important, qu'a été construite par Vauban la forteresse qui sert aujourd'hui de prison. Elle peut contenir 300 pensionnaires étroitement gardés par des surveillants militaires et un détachement du 123^e de ligne.

Le régime d'isolement y est quelquefois autorisé; il est probable que Dreyfus sollicitera ce régime spécial. L'isolé occupe une cellule éclairée par une petite fenêtre grillée et meublée de deux chaises en paille et d'un lit de camp installé au ras du sol. Il est libre de ses mouvements durant la journée, mais à l'heure du coucher il est enchaîné à son lit au moyen d'une chaîne se terminant par un bracelet de fer passé à la cheville et fermé à l'aide d'un érou.

C'est là que Dreyfus va vivre en attendant que la cargaison soit assez complète pour autoriser le chargement du grand transport de l'Etat, aménagé à cet effet, qui emportera tout ce joli monde dans nos bagnes coloniaux.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Restauration du Lycée Gambetta

Le mardi 20 février, à 2 heures du soir, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de ville, par le Maire de Cahors, assisté de deux conseillers municipaux, en présence du receveur municipal et de l'architecte, à l'adjudication au rabais par voie de soumissions cachetées, et par lots, des travaux de restauration du Lycée Gambetta, à Cahors.

Les travaux sont évalués :

- 1^{er} lot. Terrasse et maçonnerie : 181,765 fr. 26. Cautionnement, 18,176 fr. 50.
- 2^e lot. Charpente en bois et couverture, 108,682 fr. 04. Mobilier scolaire 8,160. Total : 116,842 fr. 04. Cautionnement, 11,684 fr. 20.
- 3^e lot. Légers ouvrages plâtrerie : 28,235 fr. 58. Cautionnement, 2,823 fr. 50.
- 4^e lot. Menuiserie : 32,248 fr. 03. Mobilier scolaire, 14,840 fr. 50. Total : 48,088 fr. 59. Cautionnement, 4,808 fr. 90.
- 5^e lot. Serrurerie : 35,733 fr. 89. Cautionnement, 3,573 fr. 40.
- 6^e lot. Fumisterie, marbrerie : 5,278 fr. 90. Cautionnement, 527 fr. 90.
- 7^e lot. Plomberie, zingage : 8,602 fr. 40. Cautionnement, 860 fr. 25.
- 8^e lot. Peinture, vitrerie, tenture : 26,569 fr. 76. Cautionnement, 2,657 fr.

Nota. — L'administration se réserve l'emploi du rabais, sans que l'entrepreneur puisse en aucun cas élever à ce sujet une réclamation quelconque.

Le projet des travaux est déposé à la mairie de Cahors, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, à partir du 25 courant.

Mairie de Cahors

Les pères de familles ayant sept enfants vivants, mineurs, légitimes ou reconnus et payant une cote mobilière de 30 fr. et au-dessous sont invités, s'ils veulent être exonérés de la dite contribution, à en faire immédiatement la déclaration à la Mairie où un registre se trouve ouvert à cet effet.

Mouvement d'instituteurs

Par arrêté préfectoral en date du 18 janvier, pris sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, ont été nommés :

MM. Soullignac, instituteur à Nuzéjols; Besières, instituteur à Grézels; d'Arzac, instituteur à Anglars-Juillac; Delbreil, à Concorès.

Les Bourses

Par arrêté, les jeunes gens dont les noms suivent sont nommés élèves du gouvernement dans les lycées et collèges ci-après désignés :

M. Sylvain Consy, né le 1^{er} août 1881 : le père, cordonnier, un enfant, demi-bourse, à Figeac.

M. Jacques Vaissières, né le 4 juillet 1880; le père, employé, deux enfants, demi-bourse à Figeac.

M. Marcel Labro, né le 23 octobre 1884 : le père, conducteur des ponts et chaussées, 25 ans de services, deux enfants, bourse d'externat, à Cahors.

M. Jean Lades, né le 27 juillet 1877 : le père, facteur des postes, 20 ans de services, un enfant, demi-bourse, à Cahors.

Bal de charité

On nous annonce qu'un bal de charité, sous la présidence de M. Delpont, conseiller général, aura lieu le 16 février prochain.

Nouvelles militaires

Le général Combarien est arrivé, mardi matin, à Cahors, en visite inopinée.

Il s'est immédiatement rendu à la caserne Besières où il a vu manoeuvrer les jeunes soldats et a inspecté les chambrées.

Le général Vindendon

Paris, 22 janvier.

L'Echo de Paris annonce que M. le général commandant la division de Montauban a été inscrit sur la liste d'aptitude pour commandant de corps d'armée. Le général Vindendon est né dans le département de l'Isère.

Libéralité artistique

Un membre de la commission de l'orphéon de Cahors vient d'offrir, à cette société, un superbe piano Pleyel, qui a été installé, mardi, dans la salle des répétitions.

Nos félicitations au généreux donateur.

La mendiante de Ste-Foy-la-Grande

Nos lecteurs n'ont pas oublié le procès bouffon qui s'est déroulé dernièrement devant le tribunal civil de Cahors, procès intenté par deux Sociétés chorales.

L'Avenir de Ste-Foy-la-Grande vient aujourd'hui demander l'aumône à toutes les Sociétés musicales de France pour relever appel du jugement déboutant cette Société de ses prétentions.

Nous relevons dans cette proluxe circulaire les passages suivants :

« ... Malheureusement, l'état de notre caisse ne nous permet pas de faire face aux premiers frais du procès.

» Nous avons eu l'idée d'adresser un appel confraternel à toutes les Sociétés musicales de France qui, toutes, sont intéressées à la question pendante et nous avons pensé qu'aucun des membres de ces Sociétés ne nous refuserait une modeste souscription, fut-elle de cinq centimes, qui nous permettrait de mener à bien l'œuvre commencée.

On ne saurait être plus accommodant et par ce temps de chantages, osera-t-on refuser cinq centimes à des chanteurs.

Bureau de Bienfaisance

La Compagnie d'Orléans vient de verser une somme de 250 fr. au bureau de bienfaisance de Cahors.

Le mouvement de la population

Le Journal des Débats publie un résumé du rapport adressé par M. Morou, directeur de l'Office du Travail, au ministère du commerce, sur le mouvement de la population en France en 1893. Ce rapport a été publié au Journal officiel.

La situation est meilleure que les années précédentes; voici en effet les chiffres qui ont été enregistrés pour l'année 1893 :

287,294 mariages;
6,184 divorces;
874,672 naissances;
867,526 décès.

Soit, en 1893, 18,825 naissances de plus et 8,362 décès de moins qu'en 1892, ce qui a amené, à la place d'un déficit de 20,041 habitants sur l'ensemble de la France, un léger excédent de 7,146 naissances.

D'autre part, les mariages ont fléchi de 3,025 unités; mais ils se sont maintenus à un taux très sensiblement supérieur à la moyenne de 280,000 constatée pendant la période décennale 1881-1890.

D'ailleurs, la progression des mariages depuis 1890, année pendant laquelle ils s'étaient abaissés à 269,332, a été la suivante :

1890..... 269,332 mariages.
1891..... 285,457 —
1892..... 290,319 —
1893..... 287,294 —

L'accroissement du nombre des mariages, depuis que les générations denses qui ont suivi immédiatement l'année 1870-1871 sont arrivés à l'âge nubile, permettrait d'espérer une reprise dans la natalité française, languissante depuis vingt années, par suite de l'absence des jeunes gens perdus pendant la guerre. C'est ainsi que l'année 1893 a commencé à donner un excédent de naissances après trois années de déficit.

Le nombre des mariages constatés correspond à un taux de 7,56 p. 1,000 habitants.

Comme toujours, les départements montagneux, ceux qui fournissent le plus d'adultes à l'émigration, restent ceux dans lesquels le taux de nuptialité est le plus faible : Basses-Pyrénées, 5,6 p. 1,000 habitants; Haute-Savoie, 6,5 p. 1,000 habitants.

Au contraire, les mariages ont été de moitié plus fréquents, soit de 8 à 9 p. 1,000, dans le centre de la France : Allier, Creuse, Dordogne, Loire, Haute-Vienne, et dans les départements qui renferment de grandes villes : Nord, Seine-Inférieure, Seine.

Les divorces avaient été, en 1892, au nombre de 5,772; ils atteignent le chiffre de 6,184 en 1893, soit une progression de 412.

Le nombre moyen des mariages en 1893 a été pour toute la France, de 7,56 par 1,000 habitants. Cette moyenne a été, dans le Lot, de 6,3 à 6,6.

Le nombre des divorces, en 1893, a dépassé de 412 celui de 1892. La moyenne, pour toute la France, est de 81 pour 100,000 ménages. Cette moyenne est comprise entre 0 et 10 pour le département du Lot.

La natalité générale a été de 22,9 par 1,000 habitants. La moyenne a été de 16 à 17 dans le Lot.

Il y a eu, en 1893, 76,562 naissances naturelles, ce chiffre donne une proportion de 8,8 pour 100 naissances. Cette proportion a été de 2 à 3 dans le Lot.

La proportion de la mortalité pour 1,000 habitants, qui est de 22,8 pour toute la France, a été de 22 à 23 dans le Lot.

Trouvaille

Le gendarme Lafon, des brigades de Cahors, a trouvé, sur la voie publique, une chaîne de montre en argent qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

TOULOUSE

Obsèques du cardinal Desprez

Ces obsèques sont fixées à samedi, à neuf heures et demie. Elles seront présidées par le cardinal Bourret, évêque de Rodez, le cardinal Richard ne pouvant, en raison de son grand âge, venir à Toulouse. Presque tous les évêques de la région du sud-ouest ont annoncé leur arrivée. On compte sur la présence d'au moins vingt prélats.

Les diverses autorités civiles et militaires prendront derrière le char funèbre, précédé du clergé et des ordres religieux, le rang fixé par le décret de Messidor an XII, qui règle l'ordre des préséances des corps constitués.

Messieurs les chanoines capitulaires ont adressé à M. le président de la délégation spéciale une demande en autorisation du parcours fixé pour les funérailles. Cette autorisation a été accordée. Le cortège sortira par la grande porte de l'Archevêché, le côté sud de la place Rouaix, la rue des Chapeliers, le côté sud de la place des Carmes, la rue Pharaon, la place du Salin, les rues Nazareth et Perchepinte, la place Sainte-Scarbes, la rue Fermat et la place St-Etienne. Un service solennel sera célébré pour le repos de l'âme du cardinal Desprez, dans toutes les églises du diocèse, la semaine qui suivra les funérailles.

« Nous refusons absolument les couronnes et les bouquets qui pourraient être offerts; il en sera donné avis à nos diocésains. Des prières, des communions, des aumônes et par-dessus tout des messes qui soulagent notre âme, voilà ce que nous demandons instamment à la piété des prêtres et des fidèles. » (Extrait des instructions de Son Eminence pour les funérailles.)

Souillac

Dimanche prochain, 27 courant, à deux heures du soir, M. le professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique et gratuite à la mairie de Souillac.

Sujet : Engrais complémentaire; choix des semences.

Saint-Denis (près Martel)

La Compagnie d'Orléans, a enfin reconnu la nécessité de modifier l'horaire des trains de la ligne d'Aurillac à Saint-Denis.

En outre, afin d'éviter les risques d'accidents, la vitesse entre Lamativie et Laval-de-Cère est diminuée dans des proportions notables. Dorénavant, les mécaniciens disposeront de 22 minutes pour franchir la distance qui sépare ces deux stations, soit sept minutes de plus.

Voici d'ailleurs, le nouvel horaire qui est adopté et appliqué depuis le 21 janvier courant :

Le train partant de Saint-Denis-Martel à 6 heures 4 minutes du matin, arrive à Aurillac à 8 heures 24, au lieu de 8 heures 13.

Le train de 2 heures (soir) part à 1 heure 58, arrivée à Aurillac à 4 heures 19 au lieu de 4 heures.

Le train de 7 heures 25 part à 7 heures 33, arrivée à Aurillac à 9 heures 42 au lieu de 9 heures 28.

D'Aurillac à Saint-Denis. — Matin. Départ d'Aurillac pour Saint-Denis, à 4 heures 41 au lieu de 4 heures 45. Arrivée à Saint-Denis à 6 heures 45.

Matin. Départ d'Aurillac à 9 heures 42, au lieu de 9 heures 45. Arrivée à 11 heures 50.

Soir. Départ d'Aurillac à 3 heures 32 au lieu de 3 heures 35. Arrivée à 5 heures 43 au lieu de 5 heures 41.

Lacapelle-Cabanac

L'adjudication des travaux de l'église a été

adjudgée à la commission communale ayant fait 10 0/0 de rabais.

Foncl

La foire de St-Antoine a été très belle. Les bœufs se vendaient à de bons prix. Les montons gras, de 70 à 80 centimes le kilo. Les autres moutons ou brebis, à des prix variant de 15 à 45 francs pièce, selon grosseur. Les petits agnaux, à fr. le kilo, vif. Les porcs gras, de 49 à 53 fr. les 50 kilos. Les porcelets, de 15 à 45 fr. l'un. Les poules, de 50 à 60 centimes la livre. Les perdrix, de 2 fr. à 2 fr. 25 l'une. Les grives, de 50 à 60 centimes l'une. Les œufs, de 60 à 70 cent. la douzaine. Le blé, de 15 à 16 fr l'hectolitre. Le maïs, de 9 à 10 fr. l'hectolitre.

Castelnau-Montratier

Nous apprenons que la victime du drame de Ganie, Marie Daynés, épouse Philippe, âgée de 56 ans, est toujours dans un état désespéré. La malheureuse femme n'a repris connaissance que lundi matin; elle a subi l'amputation du bras droit, qui avait été brisé par Antoine Fournjols. Quant à ce dernier qui, comme on sait, s'est suicidé, les médecins croient que lorsqu'il a frappé sa belle-mère, il était atteint de folie.

Figeac

Nous avons annoncé, en son temps, la mise en état d'arrestation de la fille Eugénie Vieillescaze, âgée de 19 ans, sans profession, demeurant à Pradelle, commune de Durban, inculpée de crime d'infanticide. Cette affaire est inscrite au rôle des prochaines assises. L'inculpée a été transférée mardi à la maison d'arrêt de Cahors.

L'influenza

Cette maladie épidémique fait beaucoup de ravages à Figeac. Il n'y a guère de famille qui n'ait pas un ou plusieurs de ses membres atteints.

Le nombre des décès, depuis le 1^{er} janvier, est de 34.

M. le docteur Lacambre candidat socialiste aux dernières élections législatives à Figeac, est mort à Bretenoux. Ses obsèques civiles ont eu lieu lundi dernier.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche, 27 janvier

DÉBUTS DE LA TROUPE A. PRAS

FRANCILLON

Comédie en 4 actes

Lisez Balzac

Comédie en 1 acte

DÉPÊCHE

Le nouveau Ministère

Paris, 24 janvier 11 h.

M. Bourgeois s'est assuré le concours de MM. Hanotaux, Cavaignac, Lockroy, Combes et de Verninac.

Une attribution de portefeuille reste à régler à cause de l'hostilité de M. Cochery contre l'impôt sur le revenu.

Le concours de M. Doumerc reste incertain.

MM. Peytral, Sarrien et Lebon ont refusé.

Le général Chanoine succéderait au général Mercier.

On affirme que le Ministère sera constitué aujourd'hui.

Paris, 24 janvier, midi.

Le divorce de M. Casimir-Périer, annoncé par la Libre Parole, est un odieux racontar.

Renoncement définitif

Paris, 24 janvier, 2 h. 20, soir.

M. Bourgeois, dans l'entrevue qu'il a eue dans la matinée avec le Président de la République, a renoncé définitivement à former le Cabinet.

M. Félix Faure a fait appeler aussitôt divers autres personnages politiques.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus 40 %	

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr. ; 240 patrons repré sentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun ; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse se qui se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode illustrée, Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr. ; — Six 13 fr. 50 ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

E. Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE
L'INVASION NOIRE
par le Capitaine DANRIT
Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharment également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?...

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'in vraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

L'Invasion Noire est ornée de nombreuses et éloquentes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. » Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

VIGNES AMÉRICAINES
PAR MILLIONS A LA VENTE

Grande baisse de prix
Plants Greffés et Soudés (900 variétés)

VICTOR COMBES
Lauréat du Concours de Vignobles, Membre du Jury,
Chevalier du Mérite Agricole

A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

PRIX-COURANT (Année 1895)

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS 1 ^{er} choix	VIGNES AMÉRICAINES	Boutures Racines
En variétés du pays, Midi, Gronda, etc., etc., greffés sur Riparia, Jacquoz, Herbemont, Solonis, Vialla à 150 fr. le mille.	Black Défilance	50 100
Sur Ripestris Martin, Ganzin, port de Tylon, York à 200 fr. le mille.	Clinton ou Pouzin	10 40
Sur Ripestris Pédonomé du Lot (1)	Cunningham	15 60
Berlandieri du Texas, à 300 fr. le mille.	Cynthiana	20 100
Aspiran teinturier Bt, Carignan B, Portugais bleu 50 fr. par mille en plus que ci-dessus.	Croton	10 200
Nous avons aussi toutes variétés en raisins de table Variétés de Muscats, Chasselas, Malaga, Olivette, Sultanine, Nohélescol, blanc et noir (raisin de O-S) de long, K-byte. Plant de la beauté, etc. etc. Les prix sont donnés par correspondance.	Duchess	100 500
(1) Le porte greffe est supérieur à tous les Ripestris et hybrides américains connus jusqu'à ce jour.	Herbemont	10 50
Il importe, dit H. Billardet, de ne pas confondre cette plante avec les autres Ripestris miles comme elle: Ripestris St-Georges, Gédé, Rieker, Gaillard, Lacastelles, Sijas, Montou, etc., etc.	Herbemont d'Aurèle	100 150
Pour plus amples renseignements, demander la notice sur le Ripestris Pédonomé du Lot vrai, envoyée franco sur demande.	Jacquoz à gros grains	10 40
	Jacquoz d'Aurèle	100 150
	Jacquoz d'Aurèle Cazalis	300 500
	Othello	10 30
	Noah	20 100
	St-Sauveur (extra-fertile)	50 150
	Sécretaire	50 100
	Sonsquas	40 80
	Triumph	30 100
	Berlandieri Planchon	300 500
	Berlandieri du Texas, la p.	1 2
	Cinéra	200 400
	Cordifolia	50 100
	Riparia Ripestris	50 100
	Riparia tomentoux	10 20
	Riparia cloire	20 50
	Ripestris large feuille	15 50
	Ripestris du Lot	40 100
	Solonis	10 40
	Vialla	10 40
	York Madeira	15 50

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures sur facture. Je garantis aussi la reprise de tous mes plants greffés et racinés, plantés avant fin février. A l'automne prochain, je m'engage à remplacer les manquants.

SANS ENGAGEMENT COMME QUANTITÉS. Je m'engage à livrer les quantités et variétés portées sur la carte, qu'autant que la vente sera définitivement confirmée par correspondance.

RAPHIA DU JAPON. 1 fr. le kilo. Pince Allié, 4 fr. Bouchons fendus, 4 fr. le mille. Surgons de la Grande cossoude rugense du Caucase, fourrage produisant huit récoltes par an, 200,000 kilog. — Prix 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE
Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France 5 fr.
Etranger 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné
Psoriasis, Herpès, Prurigo
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MEME DES
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présente à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR, Médecin-Spécial, ex-Phém. Aide-Major aux des Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Corresp.

25 ANS DE SUCCÈS.



MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
& toutes les Opérations relatives
à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU,

MACHINES A GLACE. - SPÉCIALITÉ : LE KLEIN-BOCK. - BIÈRE EN BOUTEILLE, Marque : Gambinus

BRASSERIE DE POISSAC, près Tulle (Corrèze)

Victor BÉRAL

Bière bock, Conserve en fûts et en bouteilles

Représentants sérieux sont demandés pour le département du Lot. Bonne commission. Envoi d'échantillons sur demande



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tri-cycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
16, Rue de la Liberté, Cahors

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.